

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS
AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Communiqué de presse n° 39(F)

23–24 septembre 2003

Déclaration de M. **DIDIER REYNDERS**,
Gouverneur de la Banque pour la **BELGIQUE**,
en séance plénière

**Déclaration de M. Didier Reynders,
Gouverneur de la Banque pour la Belgique,
en séance plénière**

C'est un honneur pour moi de pouvoir exprimer à nouveau dans cette enceinte les vues de mon pays sur quelques points importants de coopération internationale au cœur des missions et activités de nos institutions.

Avant cela, vous me permettrez de remercier chaleureusement les autorités des Emirats Arabes Unis pour leur hospitalité et la remarquable organisation de cette réunion.

Mon pays, au cœur d'une Europe en voie d'élargissement et à la veille d'une réforme de ses institutions, reste très attaché à la promotion de la coopération internationale tant au niveau politique qu'économique.

Dans cette perspective, je dirai un mot de la situation économique mondiale, ensuite de la surveillance et de la promotion de la stabilité et enfin des objectifs de développement du millénaire.

Situation économique

Après un recul important de la croissance, voire une récession dans plusieurs pays, la plupart des indicateurs économiques pointent vers une reprise de l'économie mondiale. Au vu des incertitudes et déséquilibres subsistants, la question majeure pour tous les responsables politiques est de consolider cette reprise et de la rendre soutenable. La clé se trouve sans aucun doute dans des politiques macro-économiques plus équilibrées et dans un renforcement des actions structurelles.

Dans la zone euro on s'attend, après une année décevante, à une reprise de la croissance pendant le deuxième semestre de 2003 et à son renforcement en 2004. Les pays européens ont déjà mis en oeuvre des réformes structurelles importantes et restent déterminés à entreprendre les autres réformes prévues par l'agenda de Lisbonne. Dans cette perspective le potentiel de croissance de l'économie européenne devrait donc se renforcer à l'avenir.

La croissance économique aux Etats-Unis est robuste. La stimulation budgétaire qui a soutenu l'activité économique a eu indéniablement des effets positifs. Mais les déficits qu'elle a entraînés sont insoutenables à terme et requièrent un programme de consolidation crédible, afin d'éviter qu'ils ne poussent davantage à la hausse les taux d'intérêts et annulent l'effet stimulateur antérieur.

L'économie japonaise a montré récemment des signes de reprise. Cette évolution est positive. Toutefois, les défis auxquels les autorités japonaises doivent faire face restent importants, comme la lutte contre une déflation persistante et la consolidation nécessaire des finances publiques. L'ancrage de la reprise économique exigera plus de réformes structurelles, en particulier dans le secteur financier.

Les déséquilibres externes constituent toujours une menace pour l'économie mondiale et la stabilité du secteur financier international. Leur ajustement exige à la fois une croissance plus forte en dehors des Etats-Unis fondée en particulier sur un renforcement des réformes structurelles, une évolution ordonnée des taux de change y compris de la part de pays en excédent externe significatif. Je me réjouis à cet égard de l'accord intervenu à l'IMFC sur la nécessité pour le FMI de suivre de près les questions de change dans l'ensemble de ses membres.

Le développement du commerce mondial est crucial pour l'évolution économique au niveau mondial. Un commerce mondial florissant n'entraînera pas seulement une croissance réelle plus importante, il aura une influence positive sur la confiance générale dans l'économie et peut fournir une contribution essentielle à la lutte contre la pauvreté. Il est dès lors important que, suite à l'échec inquiétant de Cancun, les négociations du Doha-round puissent être remises sur les rails. Un consensus s'est dégagé sur cette orientation. Le FMI peut nous aider à relancer le processus, d'une part, en mettant à nouveau en exergue le fait que tous ont à gagner d'une libéralisation accrue et, d'autre part, en permettant aux pays confrontés à des difficultés temporaires de financement liées une telle libéralisation, d'avoir accès à ses ressources.

Surveillance et promotion de la stabilité

Je salue les efforts entrepris par le FMI pour améliorer encore davantage son action en matière de surveillance et de prévention des crises.

L'approche préventive étant d'une importance capitale, elle doit être renforcée en tant que pilier fondamental de l'action du FMI.

La Belgique qui a entrepris des réformes importantes au niveau de son cadre de surveillance du secteur financier, y compris la mise sur pied d'un Comité de Stabilité Financière, se soumettra prochainement - à l'instar de plusieurs pays membres de son groupe de vote - à l'évaluation entreprise par le FMI en matière de programme d'évaluation du secteur financier.

La résolution des problèmes dans le système bancaire a nécessité des efforts financiers importants, y compris dans les pays industrialisés. Le suivi de la mise en œuvre des standards et codes internationaux, en général exige une attention soutenue et les initiatives suivantes méritent d'être entreprises:

- perfectionner l'outil d'analyse à partir d'une approche bilantaire plutôt que basée exclusivement sur les flux. C'est une méthode que nous développons au niveau national. Une telle initiative pourrait par ailleurs s'insérer harmonieusement dans le cadre des consultations article 4. Elle nous concerne tous, aussi bien les économies émergentes que les pays industrialisés.

- dans le même ordre d'idée, développer davantage l'exemple de la soutenabilité de la dette moyennant des analyses de sensibilité et éventuellement des « stress tests ». C'est une approche dont les fondements sont pris en compte dans les programmes de stabilité et de convergence examinés au niveau européen. La pertinence d'une telle approche est particulièrement évidente pour ce qui concerne la politique d'accès aux ressources du Fonds. Elle apparaît également nécessaire au vu de l'évolution de l'endettement public dans les pays émergents et autres pays en voie de développement.
- mettre davantage en évidence la mesure dans laquelle les pays n'ont pas suivi les recommandations qui leur ont été faites dans les exercices de surveillance périodiques et en tenir compte au niveau de l'élaboration des programmes.
- renforcer encore la transparence des données et l'information, de manière à permettre au marché de jouer correctement son rôle. Les rapports relatifs à la consultation article 4 et à l'utilisation des ressources du Fonds ainsi que les PIN's – Public Information Notices - doivent faire l'objet d'une présomption de publication. La publication de l'information, qui doit rester compatible avec les exigences des statuts, est particulièrement pertinente dans les cas où le FMI lui-même envisage de prendre des engagements financiers importants vis-à-vis d'un pays déterminé.

En matière de prévention des crises en général, le cadre institutionnel en place au niveau national a un rôle essentiel. En effet, des institutions de contrôle, de planification et de décision se doivent d'être dotées de mandats précis et de missions claires, de disposer du personnel adéquat et de pouvoir entreprendre des évaluations prospectives sur base de statistiques fiables. L' "institution building" est donc particulièrement important. Elle mérite une surveillance accrue et, en cas de besoin, une action d'assistance technique de la part des institutions de Bretton Woods.

D'une manière générale, le renforcement de la surveillance du FMI est capital pour éviter l'apparition de nouvelles crises. Son interaction avec d'autres institutions telles que le Forum de Stabilité Financière est également nécessaire en vue de détecter les faiblesses résiduelles.

Toujours au niveau préventif, la disparition future de la CCL (contingent credit line), qui est maintenant inévitable au vu de ses déficiences intrinsèques, n'a pas pour autant fait disparaître les problèmes auxquels elle était supposée répondre. Il conviendra dès lors d'utiliser au mieux les accords de précaution pour réaliser notre objectif et rassurer les marchés sur le caractère adéquat des politiques suivies et, de cette manière, prévenir les comportements erratiques du marché et les effets de contagion.

Résolution des crises

A côté du renforcement des actions en matière de prévention, il est important de renforcer les mécanismes de résolution des crises.

Pour réaliser cet objectif, un dispositif de restructuration des dettes souveraines mieux ordonné et plus transparent, s'avère nécessaire. A cet égard, nous accueillons favorablement les progrès qui ont été réalisés ces derniers mois dans l'introduction des clauses d'action collective et dans l'élaboration d'un code de bonne conduite. Nous insistons aussi sur l'importance d'une stratégie renforcée du Fonds en matière de prêts à des Etats confrontés aux arriérés de paiement.

L'introduction de clauses d'action collective (CAC's) dans les contrats d'obligations souveraines constitue un élément susceptible de garantir, d'une part, que chaque éventuelle restructuration de dette sera faite de la manière la plus ordonnée possible, et, d'autre part, qu'une minorité de créanciers ne pourra plus initier des actions qui pourraient empêcher la majorité des créanciers de préserver la valeur de leurs actifs.

En accord avec l'engagement politique de l'Union européenne à partir de juin dernier, la Belgique s'est déclarée disposée à inclure des clauses d'action majoritaire et des clauses de représentation collective dans toutes ses obligations souveraines émises sous législation étrangère.

Cette dernière année, de nombreux pays, tant des pays émergents qu'industriels, ont introduit des CAC's dans leurs contrats d'obligations souveraines. Nous sommes heureux de constater que ces clauses ont été bien accueillies par les marchés financiers : leur introduction n'a pas entraîné une hausse des coûts d'emprunt ni une réduction de l'accès aux marchés financiers. Avec les dernières émissions d'obligations internationales souveraines de l'Italie et du Royaume-Uni, l'UE a mis en œuvre l'engagement pris lors de la réunion d'avril dernier du CMFI.

Un groupe de travail du G-10 (le groupe Quarles) a étudié l'an dernier avec l'aide de représentants du secteur privé et des pays émergents les modalités juridiques sous-jacentes à cette approche contractuelle. Il a proposé des projets de clauses concrètes. Nous encourageons les émetteurs d'obligations souveraines à introduire des CACs telles qu'élaborées par le G-10. Sur cette base et dans un souci de meilleure harmonisation, les Etats membres de l'UE, représentés par leurs Ministères des Finances, viennent de se mettre d'accord sur une approche commune d'introduction de CACs dans leurs contrats d'obligations sous législation étrangère. Une homogénéisation des CACs offrira en effet une plus grande clarté et une plus grande transparence aux marchés.

Les travaux d'élaboration d'un Code de Bonne Conduite constituent également un pas important vers une résolution efficace des crises financières. Nous encourageons ceux qui travaillent à ce Code de Bonne Conduite à prendre en compte différents éléments pertinents pour la résolution ordonnée des crises financières que la proposition de mécanisme légal de restructuration de la dette souveraine (MRDS) avait couverts. Nous pensons notamment aux questions d'équité entre les créanciers, à l'amélioration de la transparence et de l'information, ainsi qu'au problème de l'agrégation des créances. Même s'il n'est peut-être pas possible à l'heure actuelle d'établir le MRDS, nous pensons que les réflexions en ce domaine ne doivent pas être abandonnées prématurément.

Un dispositif renforcé de restructuration de dettes souveraines permettra en effet non seulement une résolution plus ordonnée des crises mais également un meilleur respect des règles d'accès aux ressources du FMI.

Atteindre les objectifs de développement du Millénaire (MDG)

Il y a dix-huit mois à Monterrey la communauté internationale s'est mise d'accord sur un plan d'action ambitieux visant à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Il s'agit là d'un défi important qui ne peut être relevé que si les pays développés et les pays en développement assument chacun leur part de responsabilité. Si des progrès ont été accomplis, notamment au niveau de la détermination des actions à entreprendre, les MDGs ne pourront être atteints dans les délais fixés que si des mesures urgentes sont prises. Nous ne pouvons dès lors pas nous permettre de relâcher nos efforts si nous voulons donner aux pauvres de ce monde l'espoir d'un futur meilleur.

Les pays industrialisés se doivent de respecter leurs engagements et d'assurer un flux accru et continu de ressources à long terme. A cet égard, la Belgique assumera pleinement ses responsabilités. Qu'il me soit en effet permis de rappeler l'engagement qu'a pris mon pays d'atteindre l'objectif de 0.7% à l'horizon 2010. Les pays en développement devront quant à eux continuer à renforcer le processus de réformes et à en assurer la pérennité, en particulier en vue d'améliorer le climat d'investissement, la gestion du secteur public, la gouvernance et l'offre de services publics. Ce nouveau partenariat se concrétise dans les stratégies de la réduction de la pauvreté formulées et mises en œuvre par les pays de la manière la plus participative possible.

J'en appelle à la Banque et au Fonds, ainsi qu'aux autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, à ajuster au mieux leurs politiques et leurs procédures à celles des pays en développement afin de renforcer l'efficacité de l'aide. Dans cette perspective, j'encourage également la communauté des donateurs à aider les pays bénéficiaires à développer leur capacité institutionnelle. Nous devons en effet éviter que l'aide au développement soit octroyée sans que les structures de gouvernance soient pleinement adéquates. L'expérience de l'initiative PPTE nous a enseigné que la mise en place d'institutions plus transparentes et plus performantes est essentielle pour une utilisation efficace des ressources libérées suite aux opérations d'allégement de dette.

Ceci étant dit, la communauté internationale des donateurs ne devra toutefois pas négliger les besoins que rencontrent les pays confrontés aux situations post-conflit. A cet égard, la Belgique, en collaboration avec ses partenaires, continuera à jouer un rôle dynamique en soutenant un processus de paix et de reconstruction dans la région des Grands Lacs.

Enfin, je souhaiterais rappeler une fois encore la complémentarité entre l'accroissement de l'aide et les objectifs de développement de l'agenda de Doha. Passée la déception de Cancun, j'encourage tant les pays développés que les pays en développement à renouer le dialogue afin qu'un compromis acceptable puisse se dégager aussi rapidement que possible. Un résultat positif dans ce domaine s'impose si nous voulons atteindre les objectifs du Millénaire.

La Belgique participera à la reconstruction de l'Irak dans la mesure où les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods seront amenées à y jouer un rôle central. Les conditions de sécurité devant permettre à ces institutions de fonctionner normalement devront être assurées. En dernier ressort, c'est aux Autorités irakiennes elles-mêmes qu'il appartiendra de prendre en main la reconstruction du pays. La Belgique est prête à soutenir le concept de création d'un fonds fiduciaire sous l'égide de la Banque.

Pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier une fois encore les autorités des Emirats Arabes Unis et d'exprimer le plus vif souhait que les orientations dégagées au niveau du Comité Monétaire et Financier International ainsi qu'au Comité du Développement puissent se concrétiser en actions concrètes dans l'année à venir.